

UR.

COMMUNE DE MANTES-LA-VILLE**Dossier DP 78362 26 00087**Déposé le : **23/07/2026**Affiché le : **23/07/2026**

Objet des travaux : **Le projet consiste à mettre en peinture les menuiseries, les poteaux et les bandeaux en grisanthracite RAL 7016, conformément à l'identité visuelle de la franchise CoccinelleSupermarché. La toile de store banne sera remplacée par une toile en rouge RAL 3000.**

Adresse du terrain :

**17 Rue des Merisiers
78711 Mantes-la-Ville**Référence(s) cadastrale(s) : **AS861**

Dossier suivi par :

Communauté Urbaine GPS&O

Service instruction du droit des sols

DESTINATAIRE :**Monsieur PARANITHARAN Ramkumar
COCCINELLE EXPRESS**145 avenue du Général de Gaulle
93270 Sevrans

**CERTIFICAT DE DÉCISION DE NON-OPPOSITION
À UNE DÉCLARATION PRÉALABLE
délivré par le Maire au nom de la commune**

Le Maire de la commune de MANTES-LA-VILLE certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de **Monsieur PARANITHARAN Ramkumar COCCINELLE EXPRESS** enregistrée sous le numéro **DP 78362 26 00087** pour le projet décrit dans le cadre ci-dessus depuis le **23/08/2026**.

Le dossier a été transmis le 05/08/2026 au préfet ou à son délégué dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Ce certificat est délivré en application de l'article R. 424-13 du code de l'urbanisme.

A MANTES-LA-VILLE, le 03/08/2026

Le Maire de MANTES-LA-VILLE



Sami DAMERGY